

date	24.07.2009	révision	page 1/6
------	------------	----------	----------

1. Désignation du produit, de la préparation et du fabricant			
1.1	Informations sur le produit	Béton prêt-à-l'emploi	
	Dénomination commerciale	Béton	
	Dénomination suivant norme	Béton prêt-à-l'emploi suivant EN 206-1	
1.2	Informations sur le fabricant / fournisseur		
1.2.1	Fabricant / fournisseur	Bétons Feidt s.a.	
	Adresse / Boîte postale	3, rue Nicolas Simmer	
	Code national / code postal / Localité	L-2538 Luxembourg	
	Téléphone	+352 26 1 26 - 1	
	Télécopie	+352 26 1 26 - 909	
1.2.2	Service chargé des renseignements	Téléphone	+352 26 1 26 - 1
		Télécopie	+352 26 1 26 - 909
1.2.3	Renseignements d'urgence	Téléphone	112
2. Composition / Informations sur les constituants			
2.1	Caractérisation chimique des composants [substances individuelles] Description selon normes DIN 1164 et EN 197, liant hydraulique		
	Constituant	Désignation suivant Directive CEE (EINECS)	Lettre-Code Phrases R
	Granulats et sable Teneur: 60 – 80 %	-----	-----
	Ciment Teneur: 8 - 25 %	-----	R38, R 41, R43
	Ajouts minéraux Teneur 0 - 20 %	-----	-----
	Adjuvants béton Teneur 0 – 2 %	-----	-----
2.2	Composants présentant un danger		non applicable
2.3	Informations supplémentaires		

date	24.07.2009	révision	page 2/6
------	------------	----------	----------

3. Dangers potentiels			
3.1	Indication de danger	X_i	Irritant
3.2	Indications particulières sur les dangers pour l'homme	R 38	Irritant pour la peau
		R41	Danger de lésions oculaires graves
		R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
4. Premiers secours			
4.1	Instructions générales	non applicable	
4.2	Après inhalation	Suivant indication médicale	
4.3	Après contact avec la peau	S 28	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
4.4	Après contact avec les yeux	S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
4.5	Après ingestion	Suivant indication médicale	
4.6	Indications pour le médecin	Voir les points 3.1 et 3.2	
5. Mesures de lutte contre l'incendie			
5.1.-5.3.		non applicable, produit ininflammable	
5.4	Équipement spécial de sécurité	non nécessaire	
6. Mesures de sécurité en cas de dispersion accidentelle			
6.1	Mesures de sécurité pour les personnes	S 2	Conserver hors de la portée des enfants
		S 24	Éviter le contact avec la peau
		S 25	Éviter le contact avec les yeux
6.2	Mesures pour la protection de l'environnement	Éviter tout contact incontrôlé avec de l'eau Éviter l'écoulement après contact incontrôlé avec l'eau Éviter de rejeter dans les égouts ou les canaux de Dérivation	
6.3	Mesures de nettoyage et de récupération	Absorption mécanique	
6.4	Informations supplémentaires	Durcit après quelques heures, peut alors être déposé sur une déponie de matériaux inertes	

date	24.07.2009	révision	page 3/6
------	------------	----------	----------

7. Manipulation et stockage			
7.1	Manipulation	Protéger contre l'humidité	
7.1.1	Instructions de manipulation	S 2	Conserver hors de portée des enfants
		S 24	Éviter le contact avec la peau
		S 25	Éviter le contact avec les yeux
7.1.2		non applicable	
7.2	Stockage		
7.2.1	Exigences concernant les lieux et conteneurs de Stockage	Stocker à l'abri de l'humidité	
7.2.2 – 7.2.4		non applicable	
8. Limites d'exposition et équipement de protection personnel			
8.1	Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques	Utiliser des moyens de mise en œuvre adaptées à ne pas conduire à des contacts avec la peau	
8.2	Composants présentant des valeurs-limites à surveiller par poste de travail	non applicable	
8.3	Équipement de protection personnel :		
	Mesures générales de protection et d'hygiène	S2	Conserver hors de portée des enfants
	Protection respiratoire	S22	Ne pas respirer les poussières
	Protection des mains	S 24 S 37	Éviter le contact avec la peau Porter des gants appropriés
	Protection des yeux	S 25 S 26	Éviter le contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
	Protection du corps	S 24 S 36	Éviter le contact avec la peau Porter un vêtement de protection approprié

date	24.07.2009	révision	page	4/6
------	------------	----------	------	-----

9. Caractéristiques physiques et chimiques				
9.1.1	Forme	plastique – fluide		
9.1.2	Couleur	gris resp. coloré		
9.1.3	Odeur	inodore		
9.2	Données importantes pour la sécurité	Valeur / plage	Unité	Méthode
	Modification d'état	≥ 1 200	° C	
	Type de modification			Non applicable
	Point, domaine de fusion			Non applicable
	Point d'ébullition, intervalle de distillation			Non applicable
	Point d'éclair			Non applicable
	Inflammabilité			Non applicable
	Température d'allumage			Non applicable
	Auto-inflammabilité			Non applicable
	Danger d'explosion			Non applicable
	Limites d'explosion			Non applicable
	Pression de vapeur	à (T1) hPa		Non applicable
	Densité	à (T1) 20 °C		
		1.8 - 2.5	g/cm ³	
	Solubilité	Jusqu'à 1.5	g/l	
	(selon produit, degré d'hydratation)	T = 20 °C		
	Valeur pH	12.0 – 13.5		
		T = 20 °C		
9.3	Autres indications	Non applicable		
10. Stabilité et réactivité				
10.1	Conditions à éviter	Contact avec l'eau		
10.2 – 10.4		non applicable		
11. Informations sur la toxicologie				
11.1	Examens toxicologiques			
	Inhalation	L'inhalation de la poussière peut provoquer une irritation des voies respiratoires.		
	Contact avec la peau	La poussière peut irriter la peau humide. Le contact avec le béton non durci peut provoquer l'irritation de la peau.		
	Contact avec les yeux	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation des yeux.		
	Ingestion	Avaler le béton peut irriter la bouche et l'estomac.		
	Toxicité aiguë	Pas de toxicité aiguë		
	Génotoxicité	non applicable		
	Cancérogénicité	non applicable		
11.2	Informations pratiques	non applicable		

date	24.07.2009	révision	page 5/6
------	------------	----------	----------

12. Informations écologiques

12.1 – 12.2	non applicable
12.3 Effet écotoxique	En cas d'émanations de quantités relativement importantes en combinaison avec de l'eau, du fait de l'augmentation du pH.
12.4 Autres observations écologiques	néant

13. Informations relatives à l'élimination

13.1 Béton non mis en oeuvre	
Recommandation	Réutilisable après ramassage
Après gâchage, produit durci	Élimination comme déchet du secteur de la construction
13.2 Emballages non nettoyés	non applicable

14. Prescriptions de transport

Aucun marquage particulier nécessaire

15. Informations réglementaires

15.1 Marquage suivant les directives CEE	
Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit	X _i , „irritant“
Phrases R	<p>R 38 Irritant pour la peau</p> <p>R 41 Danger de lésions oculaires graves</p> <p>R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau</p>
Phrases S	<p>S 2 Maintenir hors de portée des enfants</p> <p>S 22 Ne pas respirer les poussières</p> <p>S 24 Éviter le contact avec la peau</p> <p>S 25 Éviter le contact avec les yeux</p> <p>S 26 En cas de contact avec les yeux, nettoyer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste</p> <p>S 36 Porter un vêtement de protection approprié</p> <p>S 37 Porter des gants appropriés</p>

Autres observations

date	24.07.2009	révision	page 6/6
------	------------	----------	----------

15.2	Prescriptions nationales	aucune
	Classification supplémentaire suivant l'annexe II relative à la réglementation sur la protection contre les substances dangereuses	
	Instructions sur la limitation des durées de manipulation	non applicable
	Réglementation sur les incidents	non applicable
	Classification suivant la réglementation sur les liquides inflammables	non applicable
	Instructions Techniques Air	non applicable
	Classe de pollution de l'eau	Classe de danger pour l'eau 1 (classification propre)
	Autres instructions, restrictions et réglementations	Voir le point 8.3
16.	Autres informations	néant
	Service émetteur de la fiche technique
	S'adresser à	Monsieur tél. +352 Monsieur tél. +352